

LIEU DE VOTE			LIEU DE VOTE		
NOM – PRENOMS – ADRESSE DU TITULAIRE			NOM – PRENOMS – ADRESSE DU TITULAIRE		
<p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">N° d'ordre sur la liste</p>		<p style="font-size: 24px;">1</p> <p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">N° du bureau de vote</p>	<p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">N° d'ordre sur la liste</p>		<p style="font-size: 24px;">1</p> <p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">N° du bureau de vote</p>
Date de naissance	Département		Date de naissance	Département	
Signature du maire:		Cachet de la mairie:	Signature du titulaire:		
LIEU DE VOTE			LIEU DE VOTE		
NOM – PRENOMS – ADRESSE DU TITULAIRE			NOM – PRENOMS – ADRESSE DU TITULAIRE		
<p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">N° d'ordre sur la liste</p>		<p style="font-size: 24px;">1</p> <p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">N° du bureau de vote</p>	<p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">N° d'ordre sur la liste</p>		<p style="font-size: 24px;">1</p> <p style="text-align: center;">↑</p> <p style="text-align: center;">N° du bureau de vote</p>
Date de naissance	Département		Date de naissance	34 Département	
Signature du maire:		Cachet de la mairie:	Signature du titulaire:		

REMARQUE IMPORTANTE

Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

**La présente carte :**  
 - remplace la carte précédemment délivrée qui devra être détruite ;  
 - devra être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

REMARQUE IMPORTANTE

Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

**La présente carte :**  
 - remplace la carte précédemment délivrée qui devra être détruite ;  
 - devra être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté - Égalité - Fraternité



# CARTE ÉLECTORALE

*« Voter est un droit,  
 c'est aussi  
 un devoir civique »*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté - Égalité - Fraternité



# CARTE ÉLECTORALE

*« Voter est un droit,  
 c'est aussi  
 un devoir civique »*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR 1

REMARQUE IMPORTANTE

Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

**La présente carte :**  
 - remplace la carte précédemment délivrée qui devra être détruite ;  
 - devra être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

REMARQUE IMPORTANTE

Les électeurs des communes de plus de 5 000 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

**La présente carte :**  
 - remplace la carte précédemment délivrée qui devra être détruite ;  
 - devra être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté - Égalité - Fraternité



# CARTE ÉLECTORALE

*« Voter est un droit,  
 c'est aussi  
 un devoir civique »*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté - Égalité - Fraternité



# CARTE ÉLECTORALE

*« Voter est un droit,  
 c'est aussi  
 un devoir civique »*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

